

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Minzier (74270)</b></p>	<p><b>Séance du 9 février 2026</b></p> <p>Par suite d'une convocation en date du 3 février 2026, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le <b>lundi 9 février 2026</b> à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 12</p> <p><b>Délibération n°15_2026</b></p>	<p><b>Etaient présents :</b> Jérémie COURLET, Nicolas GIROD, Alexandre BAUDET, Véronique LEGENDRE, André MORARD, Christophe VADON, Sébastien REY-GORREZ Gaëlle MESSINA, Christelle DEROBERT, Marie TROUILLET Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p><b>Absents excusés :</b> Carole ETTORI (a donné pouvoir à Jérémie COURLET) Céline GEORG (a donné pouvoir à Marie TROUILLET), Aline SIMOES <b>Absents :</b> Rémi BESSERER, Yanis ETHEVE <b>Secrétaire de séance :</b> Christelle DEROBERT</p>

**Objet : RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES AUX BARAQUES**

Suite aux intempéries de ces dernières semaines, il est apparu qu'une partie du réseau d'eaux pluviales des Baraques est obsolète.  
De ce fait, des devis ont été demandés pour la réfection de ce réseau sur 120 ml.

Monsieur le Maire donne lecture des devis.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de l'entreprise SER SEMINE pour 38 605 € HT ; et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant et commander les travaux sans délai.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le :</p> <p>Et de la publication le :</p>	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p>	<p>Le secrétaire de séance, Christelle DEROBERT</p>
--	---	---

